

Les mises en récit de la violence des femmes

Ordre social et ordre du genre

Coline Cardi, Geneviève Pruvost

DANS **IDÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES** 2015/3 (N° 181), PAGES 22 À 31
ÉDITIONS **RÉSEAU CANOPÉ**

ISSN 2257-5111

ISBN 9782240037985

DOI 10.3917/idee.181.0022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2015-3-page-22.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les mises en récit de la violence des femmes

Ordre social et ordre du genre

La violence des femmes est longtemps restée un impensé. Son étude permet pourtant de questionner les rapports sociaux de sexe et, au-delà, la place du pouvoir de violence, inégalement réparti, dans le maintien de l'ordre social. L'enjeu est à la fois politique et épistémologique. C'est ce que montre l'analyse transversale des mises en récit typiques de la violence des femmes, récits performatifs qui visent à produire, à réaffirmer ou au contraire à bouleverser la différence des sexes. En creux, on perçoit combien les femmes qui revendiquent l'accès au pouvoir de violence peuvent être dangereuses en tant qu'elles brouillent les frontières de genre, frontières que la société, en distribuant de manière inégalitaire ce pouvoir, contribue à produire et à préserver¹.

Coline Cardi, maîtresse de conférences, CRESPPA-CSU, université Paris 8

Geneviève Pruvost, chargée de recherche au CNRS, EHESS-IMM-CEMS

¹ Cet article reprend en français le texte en anglais qui doit paraître en 2015 dans la revue américaine *History of the Present*, sous le titre « Thinking Women's Violence ».

² R. Collins, « Entretiens avec Randall Collins », *Tracés*, 2, 2010, p. 243.

Chercher à exhumer, dénaturiser, historiciser, politiser la violence des femmes, c'est pointer, en creux, l'impensé qui sous-tend une grande partie des recherches qui ne déclinent la violence qu'au masculin en mentionnant, à la marge, la participation minoritaire des femmes et sans questionner la dimension genrée des catégories employées. L'enjeu n'est pas seulement de nuancer la faible participation des femmes en démontrant leur rôle plus actif, il est aussi d'interroger l'ordre social que sous-tend l'assignation majoritaire des femmes à la position de l'« a-violence² », distincte de la position politique de non-violence. Qu'il soit important pour le maintien d'une activité sociale routinière que les hommes, en temps de paix comme en temps de guerre, n'aient pas à craindre, dans l'espace public comme dans leur foyer, que les femmes les violent et les tuent constitue une donnée importante de l'ordre social et de sa prévisibilité. Inversement, que les femmes incorporent tout à fait qu'il faille subordonner leur liberté de parole et de mouvement à la crainte d'être tuées et violées par des hommes (et non par

des femmes) fait partie intégrante de l'ordre fondé sur la distribution asymétrique des pouvoirs et des vulnérabilités supposées.

Il ne s'agit pas non plus d'affirmer que l'ordre social est fondé sur la permanence de la violence des hommes sur les femmes et l'absence de violence féminine à leur encontre. Ce serait naturaliser les positions et rendre inintelligibles les cas d'usage féminin de la violence et d'usage masculin de la non-violence. Notre hypothèse est que l'ordre social s'appuie sur la construction sociale d'un sexe réputé menaçant et d'un autre, estimé plus inoffensif. Le terme de « sexe » est ici employé comme un terme juridique : il s'agit bien de fabriquer, dès la naissance, par l'état civil, deux groupes distincts, afin d'imposer une norme binaire qui résiste au jeu des identités transgenres.

Penser la violence des femmes interroge ainsi à la fois le concept de violence et celui de genre, tant sur le plan méthodologique que théorique. Prendre pour objet frontal la violence des femmes, c'est placer au cœur des rapports sociaux de sexe le principe de l'hétérogénéité du groupe des femmes. Toutes ne

sont pas passives dans l'exercice de la violence [1]. Toutes ne sont pas victimes. C'est aussi interroger la stabilité de la catégorie « femme » dans le prolongement des réflexions de Monique Wittig [2] et de Judith Butler [3], qui ont bien montré que cette assignation sexuée fonctionne comme une injonction qui contraint à jouer des rôles (celui de l'hétérosexualité, de la soumission au groupe des hommes, de la binarité des rôles de sexes), alors même que les catégories de genre sont troubles, sans cesse perturbées. Penser la violence des femmes vise *in fine* à la déconstruction de la catégorie « femme », comme celle de la catégorie « homme ».

Reste à définir ce que l'on entend par violence. La violence, en tant que telle, passe pour indéfinissable. Il est alors tentant de la considérer comme impensable, irrationnelle, surtout lorsqu'elle se mue en cruauté, cette part « en quelque sorte inconvertisible » « dépourvue de "sens" »³, impropre à fonder une légitimité politique⁴. Mais considérer la violence sous le prisme unique de l'impossible maîtrise, c'est rejouer la thèse antiféministe d'une hystérie féminine, quand l'usage de la violence peut être revendiqué par les femmes, individuellement ou collectivement, comme une ressource. Cette conception instrumentale, si elle n'épuise pas la compréhension des actes de violence, permet tout au moins d'accorder une place aux éventuels discours qui justifient le passage à l'acte.

Dès lors émerge une autre définition de la violence, indissociable d'une opération de qualification. Est violent ce qui est reconnu comme violent. Le même acte de violence concret peut ainsi faire l'objet d'une plus ou moins grande banalisation selon les époques et les situations politiques et sociales. Penser la violence des femmes, c'est dès lors travailler sur le processus d'identification et de classification du phénomène. Le discours académique est partie prenante de cette opération d'étiquetage qui associe pouvoir et savoir. L'approche discursive pose clairement la question de la responsabilité scientifique dans la reproduction de stéréotypes sur la violence : les féministes ont ainsi dénoncé le point de vue androcentrique des études sur la violence, qui ont longtemps implicitement considéré la violence comme relevant de l'espace public et de l'entre-soi masculin. Le savoir sur la violence est bien un savoir situé. La violence du groupe étiqueté comme « femmes » fait partie des possibles humains. Il ne s'agit pas pour

autant d'ériger le phénomène en pulsion anhistorique, intemporelle et universelle. La mise au jour de l'historicité des catégories mobilisées permet de déplacer le questionnement : à quelle période la violence des femmes est-elle reconnue et fait-elle débat ? L'histoire de ces étiquetages, non linéaire et non progressive, reste à écrire. Sans se réfugier dans le relativisme — terreau des arguments révisionnistes et antiféministes pour nier, euphémiser ou hypertrophier les actes de violence —, il s'agit ici de réfléchir sur les matériaux mêmes dont disposent les chercheuses et chercheurs. C'est pourquoi les catégories pour penser, les mots pour le dire comptent, le langage fonctionnant comme « médiateur de notre rapport à la réalité »⁵.

Dans cette perspective constructiviste, la violence (exercée par les femmes comme par les hommes) n'existe pas indépendamment des « grands récits »⁶, soit des discours sociaux d'une époque qui lui confèrent un sens et constituent de puissants appareils argumentatifs en vertu de leur dimension narrative : fondé sur « une vaste intrigue avec ses personnages, son développement, son dénouement »⁷, ils impriment une marque durable sur les esprits. Pour penser la violence des femmes, il convient par conséquent de procéder à un recensement de ses mises en récit typiques [3, 4]. L'enjeu est à la fois politique et épistémologique. Cette analyse transversale permet de mesurer les liens étroits entre ordre social et ordre du genre, qui sont réaffirmés ou au contraire mis à mal dans ces différentes mises en récit. En filigrane, on perçoit combien les femmes qui revendiquent l'accès au pouvoir de violence peuvent être dangereuses en tant qu'elles brouillent les frontières entre les genres, frontières que la société, en distribuant de manière inégalitaire ce pouvoir, contribue à produire et à préserver.

Une violence invisibilisée

La violence des femmes peut d'abord faire l'objet d'un « non-récit » [5], autrement dit d'un déni qui refoule l'événement en le plaçant « hors cadre », selon les termes de Goffman⁸. La place marginale faite à la violence des femmes procède pour partie de ce mécanisme de non-reconnaissance des faits. Plusieurs processus conduisent à invisibiliser la violence des femmes et, par là même, à réaffirmer l'ordre du genre en construisant la non-violence supposée des femmes, au point d'en faire un objet impensable.

³ É. Balibar, « Violence : idéalité et cruauté », in F. Héritier, *De la violence*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 71.

⁴ H. Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

⁵ J. W. Scott, *Théorie critique de l'histoire*, Paris, Fayard, 2009, p. 43.

⁶ J.-F. Lyotard, *La Condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

⁷ M. Angenot, *Le Marxisme dans les grands récits. Essai d'analyse du discours*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 36.

⁸ E. Goffman, *Les Cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

⁹ D. Naudier, « Introduction de "Genre et activité littéraire : les écrivaines francophones" », *Sociétés contemporaines*, n° 78, 2010, p. 7.

¹⁰ J. W. Scott, « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF* (1988), 125-153.

¹¹ D. Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 1988.

¹² A. Farge, « Évidentes émeutières », in N. Davis, A. Farge (eds.), *Histoire des femmes en Occident, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Perrin, 2002 (1991), p. 555-575.

On peut d'abord relever un phénomène de « déni d'antériorité ⁹ », concept forgé par Delphine Naudier à propos du cas des femmes écrivains dont on ne cesse de fêter l'arrivée sur le marché éditorial, alors que leur présence est constante. Il en va de même pour les femmes faisant usage de violence : on ne cesse d'en découvrir le caractère inédit. Seule une historicisation des actes de violence permet alors de sortir du déni et, ce faisant, de proposer toute une série de « déconstructions authentiques des termes de la différence sexuelle ¹⁰ ».

Ainsi s'étonne-t-on régulièrement de l'arrivée des bandes de filles dans les quartiers : on s'inquiète de leur violence, une violence non seulement en augmentation, dit-on, mais qui, de surcroît, tendrait à ressembler et même à dépasser celle des garçons. On met alors en scène, notamment dans les médias, une cruauté toute féminine, on s'inquiète d'une indistinction sexuée en marche. Le détour par l'histoire est ici nécessaire : la participation des filles et des femmes aux phénomènes de délinquance n'a rien de nouveau, pas plus que l'expression de cette inquiétude, récurrente depuis deux siècles, en Europe et en Amérique du Nord. Non seulement les chiffres sont restés stables depuis le début du xx^e siècle, mais il faut rappeler la chute historique des taux de criminalité féminine enregistrée au cours des xviii^e et xix^e siècles. Alors que la population carcérale compte aujourd'hui en France moins de 4 % de femmes, la proportion était à peu près de 20 % vers 1850 et du tiers à la fin du xviii^e siècle. Les statistiques des tribunaux vont dans le même sens. Si la part des femmes traduites en justice et condamnées a toujours été moindre que celle des hommes, cette différence était moins marquée sous l'Ancien Régime. S'inquiéter, comme on le fait aujourd'hui, comme on l'a fait hier, d'une « nouvelle » délinquance féminine, conduit ainsi à occulter tout un pan de l'histoire et à réaffirmer la différence des sexes.

On observe le même déni d'antériorité à propos de la violence légale. La féminisation de l'armée, par exemple, est elle aussi présentée comme un phénomène récent. Des études historiques renouvelant l'historiographie ont en fait montré que les femmes ont, bien avant le xx^e siècle, participé aux guerres, que ce soit à la tête des armées en tant qu'aristocrates ou en tant que soldates, pour faire la Révolution, pour défendre leur fief ¹¹.

Inversement, la faible participation des femmes aux émeutes urbaines contemporaines en Occident fait perdre de vue que les femmes furent, en d'autres temps, d'« évidentes émeutières ¹² ». Impensables, ces violences féminines en deviennent invisibles, pour partie innommables. Dans cette perspective, une analyse critique des sources et des instances d'enregistrement policier et judiciaire des faits de violence s'impose, au risque sinon de conclure un peu rapidement à une absence anhistorique des femmes violentes sur la scène sociale, politique et judiciaire.

Car la violence hors cadre n'est pas seulement produite par le principe de mémoire sélective. Elle est aussi le résultat d'un sous-enregistrement et d'une requalification des faits. Les filtres opérés tout au long de la chaîne pénale en témoignent. Certes, à toutes les étapes du processus pénal, les femmes sont sous-représentées en termes statistiques. Mais dans une perspective critique de la réaction sociale, il convient d'interroger les sources en proposant l'hypothèse d'une gestion sexuellement différentielle des illégalismes. À ce propos, les recherches nord-américaines [6] et françaises ont montré qu'aux niveaux policier et judiciaire notamment, les femmes bénéficieraient d'un traitement préférentiel qui contribue à occulter leur participation à des crimes et délits violents. Ce déni de participation des femmes n'est du reste pas seulement le fait du filtre des institutions : il peut émaner des femmes concernées qui rejettent l'accusation d'avoir participé à des actes violents et élaborent des stratégies de défense qui jouent sur le renforcement des stéréotypes de genre.

Cette relative « clémence », ou « protection », ne s'applique cependant pas à toutes les femmes (dans la mesure où toutes ne répondent pas aux attentes liées à leur sexe) et se solde en outre par d'autres types de contrôle social [7]. Les femmes violentes (à partir du moment où elles ne vont pas aux Assises) sont aiguillées sur d'autres voies disciplinaires que leurs comparses masculins. Penser la violence des femmes oblige alors à prendre en compte ce qui se passe en amont et en deçà de la sphère pénale pour considérer le domaine de l'infra-pénalité. La violence des femmes étant pour partie traitée et placée hors du cadre de la pénalité, il convient donc de changer la focale, de ne pas céder au pénalo-centrisme [8].

Un autre élément peut contribuer à rejeter la violence des femmes hors cadre, il s'agit de son caractère non répertorié, parce qu'elle est jugée moins

grave, périphérique, peu signifiante. Il importe alors d'exhumer des formes discrètes de violence¹³. Sur le plan méthodologique, cela suppose de sortir des récits policiers, judiciaires et médiatiques, mais aussi du registre des violences les plus spectaculaires et les plus durables. Le « gap » matériel et cognitif entre les hommes et les femmes en matière d'usage des armes [9] et de force physique n'implique pas que ces dernières n'en font pas usage et ne détournent pas des objets non conventionnels à des fins défensives et offensives. À trop mettre l'accent sur la différence d'accès aux outils et aux armes les plus élaborés, on oublie que la lutte menée à armes inégales peut parfois conduire à un renversement de situations. Cette attention portée aux stratégies et aux armes conventionnelles a son importance dans la difficulté à reconnaître la participation des femmes à la violence politique : parce qu'elles ne sont pas dotées d'armes nobles dans les soulèvements populaires,

que la violence des femmes reste hors cadre ? Le déni des ruptures du *care*, de la pédophilie féminine, de l'infanticide, permet de renforcer les normes de genre en préservant l'idéal féminin de la maternité et en entretenant l'idée d'une inaptitude fondamentale des hommes à prendre soin des enfants et vient conforter leur assignation aux métiers du *care*.

Dans cette construction sociale de la non-violence des femmes et le maintien de ce stéréotype, dans les recherches académiques contemporaines, il importe enfin d'évoquer la part jouée par le mouvement féministe à partir des années 1970. La mise à distance par les féministes de la violence des femmes se comprend sur un plan stratégique en termes de hiérarchie des luttes. Du point de vue politique et juridique, il était plus important et urgent de faire reconnaître les femmes, par la violence subie, comme victimes de la domination masculine. Mettre au jour l'hétérogénéité de la catégorie « femme » ne pouvait venir

¹³ M.-É. Handman, « L'enfer et le paradis ? Violence et tyrannie douce en Grèce contemporaine », in [1, p. 110-130].

“ Un autre élément peut contribuer à rejeter la violence des femmes hors cadre : son caractère non répertorié, parce qu'elle est jugée moins grave, périphérique, peu signifiante ”

parce qu'il est aisé, pour elles, de prétendre en cas d'arrestation qu'il ne s'agissait pas d'une arme, leur présence peut être occultée.

Ainsi, lorsque la violence des femmes est tue, quand elle ne fait pas événement (aux yeux des institutions, de la société civile et parfois même des principales intéressées), le récit est parcellaire, obligeant les exégètes à se livrer à un travail d'enquête et de traduction assez périlleux, aux conséquences lourdes puisque l'identification de violence est dotée d'une valeur performative. Lire en filigrane des indices d'usage de la violence et la porter au grand jour n'est donc pas un acte anodin. Il en est de même pour l'opération inverse d'enfouissement de la violence féminine. Pour le dire autrement, qui a intérêt à ce

que dans un second temps. Ignorer que les femmes sont violentes relève également d'une stratégie à l'égard de l'anti-féminisme et du masculinisme qui s'appuient sur la violence symétrique des femmes pour discréditer les violences faites aux femmes. La réserve est aussi théorique et philosophique : la violence est considérée par le MLF comme un attribut patriarcal à condamner sous toutes ses formes.

Cette mise à distance est d'autant plus remarquable qu'une partie des féministes adopte des schèmes de pensée proches de l'extrême-gauche en décrivant les femmes comme les prolétaires ou les esclaves de leur mari. Alors qu'à l'époque, le choix des armes est pensé comme une ressource d'émancipation, en matière de décolonisation ou de lutte des

classes, les féministes ne cèdent pas à la rhétorique ou à la pratique de l'action violente. De fait, selon la formule consacrée de Benoîte Groult, « le féminisme n'a jamais tué personne ». Faut-il interpréter ce rejet de la violence par les féministes à la lumière du principe de division sexuelle du travail militant ou y voir au contraire un projet politique d'une radicalité visionnaire qui entend dissocier accès à la citoyenneté et accès au pouvoir de violence ?

Une violence sous contrôle

Si la violence exercée par le groupe étiqueté comme « femmes » peut ainsi être occultée, dans d'autres récits au contraire, elle est reconnue, mise en scène, voire hypertrophiée et considérée comme originellement féminine. Mais cette forme de reconnaissance ne constitue pas un trouble dans le genre : son évocation, les catégories savantes ou profanes qui lui donnent sens tendent au contraire à réaffirmer la différence des sexes. Le pouvoir des femmes violentes,

L'interprétation biologisante constitue une autre expression du mythe de la sauvagerie féminine. Invoquée à charge ou à décharge, la violence des femmes est expliquée soit par la nature excessive et impulsive propre aux femmes ou à certaines femmes diabolisées, soit par l'argument inverse de la dénaturation. Les discours criminologiques du XIX^e siècle sur « la femme criminelle » sont à cet égard significatifs. Leur déviance serait la manifestation d'une nature insuffisamment domptée (par les charges familiales et par la religion) et signe d'un « mal de mère » (la « prostituée née », équivalent de la « criminelle née », est dénuée d'instinct maternel, contrairement à la femme « normale »). Autre type d'argument naturalisant à l'œuvre dans les discours criminologiques : celui qui associe passage à l'acte des femmes criminelles aux stades physiologiques propres aux femmes (menstruation, ménopause). De ce type d'interprétation a découlé, et découle encore aujourd'hui, le mode de traitement réservé

“Le pouvoir des femmes violentes, construit comme dangereux, est mis sous tutelle et la dimension éventuellement subversive et politique de l'usage de la violence est niée”

construit comme dangereux, est mis sous tutelle et la dimension éventuellement subversive et politique de l'usage de la violence est niée.

Le mythe des Baruya de Nouvelle-Guinée¹⁴, raconté sous le sceau du secret aux jeunes hommes initiés dans la « maison des hommes », illustre cette idée d'une sauvagerie féminine originelle : au commencement, les femmes possédaient les armes. Mais elles montaient les arcs et les flèches à l'envers et tiraient à l'aveuglette. Il a fallu l'intervention des hommes pour remettre de l'ordre : s'approprier les armes, faire un usage raisonné du pouvoir de violence. La violence irraisonnée est ainsi placée du côté du féminin. Dans cette perspective, la violence féminine existe, mais elle est signe de risque de dissolution du lien social.

à la violence féminine : au nom de la nature et, en creux, de la famille, la sexualité féminine, et plus généralement le corps des femmes, est mis sous contrôle. Il s'agit alors de les discipliner pour les ramener à un ordre hétérosexuel qu'elles ont en partie transgressé, en (re)fabriquant de bonnes mères et des jeunes filles dociles.

Longtemps, les interprétations biologisantes de la violence des femmes se sont doublées d'arguments médicaux, en empruntant notamment aux catégories de la psychiatrie et de la psychologie. Au moment même où « la femme criminelle » devient un objet pour les criminologues, les figures de « l'hystérique » et de la lesbienne préoccupent les tenants du savoir médical. Les taxinomies des

¹⁴ M. Godelier, *La Production des grands hommes*, Paris, Flammarion (1996).

maladies mentales féminines associent toujours le féminin à la démesure, à l'excès, et cette conception médicale du féminin traverse l'histoire du traitement et de la pénalisation des violences exercées par les femmes. Point de raison dans ces actes violents, mais bien l'expression de pathologies proprement féminines. La violence féminine appelle alors une thérapie. Le retour à la norme, la discipline, passe par le contrôle de la psyché et des traitements médicamenteux (psychotropes). L'interprétation psychologisante contribue en outre à individualiser et à privatiser des actes de violence qui seraient, là encore, proprement « féminins ». Dans ce cas, soit on renvoie la violence à une psychologie féminine spécifique, soit on l'inscrit dans une histoire purement familiale qui lui donnerait sens – la violence est alors le symptôme d'un mal-être profondément individuel. Il est alors moins souvent question de violence que de « marginalité » ou de « symptôme psychique » – la violence désignant avant tout un rapport à soi avant d'être perçue comme un rapport aux autres et si les femmes sont perçues comme dangereuses, c'est avant tout pour elles-mêmes. Ce type d'interprétation conduit à une catégorisation sexuée très nette entre violences contre soi/violences dans l'espace public. C'est d'ailleurs aussi la psychologie et la psychanalyse qui ont contribué à faire de l'amour maternel un amour « à risque »¹⁵. À la fois pensé comme essentiel, il est perçu comme fondamentalement dangereux, pathologique, voire violent.

Pour déresponsabiliser les femmes dans leur usage de la violence, une autre option consiste à les reconnaître comme actrices à part entière, mais soumises au régime de la domination masculine. Il s'agit d'une violence subordonnée à la violence des hommes qui restent considérés comme les véritables bras armés de la violence ou les plus dangereux, tandis que les femmes seraient plus inoffensives ou useraient des armes du faible. Dans ce cadre d'analyse, les femmes perdent leur statut de sujet violent et passent même parfois du statut de bourreau mineur à celui de victime. Dans ce type de mise en récit, la violence est pensée comme déléguée, non autonome. Les femmes n'accèdent pas au statut de sujets à part entière, susceptibles de revendiquer la pleine possession et maîtrise des fins et des moyens de leurs actes. Un autre type d'interprétation conduit à déposséder les femmes de leurs actes, que ce soit dans le cas de

violences politiques ou privées : les journalistes les présentent comme des amoureuses, victimes de leurs sentiments, sous la coupe de leur amant, elles n'auraient pas agi de leur seul fait¹⁶.

Une autre variante de la domination masculine consiste à invoquer le principe de la division sexuelle du travail, qui, comme tout autre division sexuelle du travail, se caractérise par le double principe de hiérarchie masculine et de séparation des tâches [7]. Dans ce système, un acte de violence masculine vaut alors plus qu'un acte de violence féminine, exercé selon des règles distinctes. Au vu des enquêtes comparatives, force est de constater que les hommes et les femmes, engagés dans les institutions armées ou dans la violence politique, font plus rarement la même carrière que leurs homologues masculins. Il s'ensuit des différences dans le degré d'exposition à l'usage de violence. Ce cadre analytique peut toutefois invisibiliser les actes de violence féminins, en mettant l'accent sur les titres occupés (commandement, unité combattante), les attributs (dotation d'armes et de troupes) plutôt que sur les tâches réellement exercées : les femmes peuvent user d'armes non conventionnelles et le commandement, comme l'accès aux armes, peut se féminiser, par-delà les titres et indépendamment de la reconnaissance qui lui est accordée.

Le cadre de la domination masculine peut enfin se décliner sous une autre forme, moins immédiatement visible : la violence des femmes est reconnue comme une exception qui confirme la règle, soit parce que le cas est isolé, soit parce qu'il s'agit d'un groupe très minoritaire. Dans tous les cas, cet accès à la violence est pensé comme provisoire, le temps d'une crise. La présence des femmes dans les violences peut alors faire l'objet d'une héroïsation, mais dans le but de célébrer une figure exemplaire, singulière, qui s'élève au-dessus de leur sexe. Cette conception « carnavalesque »¹⁷ tend finalement à faire de ces transgressions des non-événements, puisqu'elles n'entraînent pas le reste des femmes dans ce sillon.

L'ensemble de ces interprétations ont ainsi en commun de nier que l'accès des femmes au pouvoir de violence puisse modifier l'état des rapports sociaux de sexe. La binarité des genres est préservée, le trouble des catégories est rejeté. Il en va différemment du troisième type de « grand récit » qui érige ce phénomène au rang d'événement émancipatoire, susceptible de renverser le système du genre.

¹⁵ C. Cardj, « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, 101, 2010, p. 35-45.

¹⁶ F. Bugnon, *Les Amazones de la terreur : sur la violence politique des femmes, de la Fraction armée rouge à Action directe*, Paris, Payot, coll. « Rivages », 2015.

¹⁷ M. Bakhtine, *François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1982 (1965).

Quand la violence des femmes renverse l'ordre des sexes

Dans ce troisième type de mise en intrigue, la violence des femmes, l'appropriation de ce pouvoir, constituent un renversement qui conduit à un changement radical de position dans les rapports sociaux de sexe. La transgression n'est dès lors pas pensée comme provisoire, elle produit un nouvel ordre social. Cette réorientation peut prendre deux directions : celle d'une domination féminine sans partage ou celle de l'indifférenciation égalitaire.

L'organisation sociale de type matriarcal, inversant sur tous les plans la domination masculine, n'a été recensée dans aucune société connue¹⁸. La puissance du mythe des Amazones, ce n'est finalement pas tant qu'il soit un mythe, c'est qu'il le demeure.

S'il a en effet pu être concevable et réalisable que des armées majoritairement masculines cherchent à exterminer une autre, la perspective de voir des hordes de femmes asservissant durablement les hommes et s'appropriant totalement le pouvoir de violence n'a pas donné lieu à des expériences concrètes suffisamment pérennes pour que l'effroi s'installe durablement. Pour le dire autrement, la crainte de viols collectifs ou de tueries de masse commis exclusivement par des femmes est tout à fait résiduelle. On peut ainsi affirmer sans risque que les femmes, en tant que groupe humain, sont, plus fréquemment et de manière plus constante que d'autres groupes, cantonnées dans la position de l'a-violence ou dans celle de ne pas pouvoir répondre à la violence par une violence équivalente et surtout, collective. Ce dernier point est important : le mythe des Amazones ne renvoie pas à une expérience individuelle de violence, mais bien à un front unisexe et organisé.

S'il n'existe pas de société matriarcale connue fondée sur l'asservissement des hommes, on ne saurait pour autant invalider l'option d'une domination féminine par la violence. Notre hypothèse est que la violence du groupe catégorisé comme « femmes » n'est pas un interdit anthropologique, mais un phénomène minoritaire, socialement organisé pour le rester. La violence des femmes n'est tolérable qu'à condition qu'elle touche une minorité de femmes, inférieure en nombre et en prestige à celle des hommes. Pour faire apparaître une violence féminine légitime, il importe par conséquent d'explorer les « niches » sociales qui autorisent une minorité de femmes à s'emparer d'un tel pouvoir.

Le premier espace d'expression concrète de cette violence est bien connu : il s'agit de la sphère familiale à l'encontre des enfants, mais aussi d'autres membres vulnérables de la famille, soit par l'âge, soit par le statut. L'institution scolaire constitue un autre lieu d'expression possible de la violence féminine. La cour de récréation mixte peut en effet constituer pour les petites filles l'occasion d'éprouver une supériorité physique quand il y a un décalage de grandeur et de corpulence, tout au long de l'enfance et de l'adolescence, brouillant les cartes de ladite fragilité féminine et de ladite force masculine.

Le sport constitue un autre terrain d'action privilégié dans lequel la violence féminine, aussi codifiée et non-mixte soit-elle, peut s'exalter en toute légitimité. La pratique du sadomasochisme offre également une scène possible d'une violence qui place les femmes en position de pouvoir : suivant un protocole et des rituels précis, les dominatrices infligent des sévices réels à des hommes consentants ou à des femmes, mettant en scène deux sujets. Reste à savoir si ces pratiques sexuelles de reconnaissance mutuelle des places occupées débordent de ce cadre ou si elles constituent des moments provisoires d'inversion des rôles pour chacun des protagonistes.

Les sphères de légitimation d'une supériorité féminine, pouvant s'exprimer par l'usage de la violence, ne se réduisent pas seulement à des catégories d'âge, à des pratiques déviantes et clandestines ou à des huis clos (famille, bande, club de sport et chambrée). L'activité professionnelle – prise dans le sens large de statut – permet de déployer cette potentialité dans des structures sociales et professionnelles hiérarchisées. Pensons à la châtelaine battant ses gens, à la maîtresse de maison rossant ses domestiques, à la patronne frappant ses apprentis, aux femmes blanches d'une plantation mettant aux fers leurs esclaves, à l'abbesse infligeant des contritions à ses religieuses, aux femmes contremaîtres dans des usines textiles frappant les ouvrières, à la matonne exerçant son pouvoir sur les prisonnières. Autant de figures qui ont pignon sur rue et qui traduisent un rapport de classe et de pouvoir réifié dans des fonctions et des droits qui confèrent à ces fortes femmes une puissance légitime. Il convient cependant de lister les cibles privilégiées par ces femmes en position de maîtrise et de procéder à une analyse intersectionnelle qui croise sexe, race, classe, âge et taille : exercent-elles un pouvoir de violence sur des adultes de même rang, de même rang et du

¹⁸ F. Héritier, *Féminin/Masculin*, Paris, Odile Jacob, 1996.

sexe opposé ou s'en prennent-elles à des populations mineures, dans tous les sens du terme (sur le plan du statut, de l'âge et du nombre) ?

Dans l'éventail des activités professionnelles, il faut faire une place à part aux institutions dotées d'une force armée, qui peuvent disposer de bataillons féminins. L'instrumentalisation de ces unités combattantes féminines dans l'espace révolutionnaire et militaire doit cependant être étudiée de près : les effectifs féminins ont-ils accès à l'ensemble du spectre des violences armées ou sont-ils affectés à des tâches non combattantes ?

L'occupation stratégique de l'espace public est un autre terrain d'expression possible d'une violence féminine collective, lors de manifestations dans lesquelles les femmes sont les meneuses. C'est le cas des émeutes de la faim. Sous l'Ancien

Quant au mouvement féministe, s'il semble éloigné, pour la période récente, du modèle des Amazones, il n'en eut pas moins de périodes guerrières et ne saurait être appréhendé comme un front unanime et universellement pacifique. Citons le cas des suffragettes anglaises qui, entre 1912 et 1913, ont vandalisé des vitrines, jeté des pierres sur le *Home Office* (équivalent du ministère de l'Intérieur), coupé des câbles téléphoniques, brûlé, entre autres, des églises et la maison d'un homme politique de droite fameux [10]. Une fois emprisonnées, les suffragettes continuaient la méthode du coup de poing en reportant sur elles-mêmes la violence par la grève de la faim. Rares sont les féministes radicales qui prônent l'usage des armes, revendiquent le service militaire et le droit au duel, comme Madeleine Pelletier et Arria Ly. La majorité des féministes du MLF dans les années 1970 reste non violente, optant pour des mises en scène paro-

“ Notre hypothèse est que la violence du groupe catégorisé comme « femmes » n'est pas un interdit anthropologique, mais un phénomène minoritaire, socialement organisé pour le rester ”

Régime, comme actuellement dans les pays d'une partie de l'Afrique subsaharienne, ce type de révolte met les femmes au premier plan : armées d'outils domestiques ou agricoles, elles commettent des dégradations à l'égard des biens et des personnes et obligent la police à les arrêter comme fauteuses de trouble. C'est également le cas des grèves organisées ou spontanées de femmes pour dénoncer leurs conditions de travail : à quel moment et dans quelles conditions les ouvrières, réunies dans une même usine, se révoltent-elles, haranguent-elles les foules, séquestrent un contremaître, brisent des machines ? Là encore, cette violence reste à investiguer. Le degré de sanction et de violence policière à leur encontre constitue un indice de la plus ou moins grande crainte inspirée par la fronde des femmes.

diques et insolentes sans passage à l'acte, privilégiant la performativité de la représentation sur la violence effective : ce sont les torchons qui brûlent et non les maris qui sont immolés.

Le très offensif *Scum Manifesto* de Valérie Solanas (1967) n'a pas suscité d'infléchissement notoire dans les modes d'action du mouvement féministe, qui ne s'est pas converti à l'action violente sur le modèle d'Action directe. La recherche reste néanmoins à faire au sein de groupes anarchistes, féministes, lesbiens et bisexuels, qui auraient organisé des actions collectives en vue de troubler l'univocité du sentiment d'insécurité et ce, d'une manière plus radicale que les marches de nuit féministes.

Si, à l'évidence, les expériences de contre-sociétés féminines explorant l'option politique d'un monde sans homme dominant ou vivant sont très minori-

taires, restent les œuvres d'imagination, les fictions littéraires, artistiques, cinématographiques et musicales qui réactualisent le mythe des Amazones, les héroïnes de la « Black Exploitation », les films de girl gangs, *Bonnie and Clyde*, *Tueurs nés*, *Matrix*, *Alien*, *Kill Bill*, les *James Bond girls*, *Nikita*, *À armes égales*, *Basic Instinct*, *Lara Croft*, la boxeuse de *Million Dollar Baby*, *Drôles de dames*, *Boulevard de la mort*, *Terminator*, *Thelma et Louise*, *Baise-moi*, *Les Proies*, *Le Silence autour de Christine M.*, *Les Trois Vies de Rita Vogt*, *Showgirls*, *Girlfight*, *La Squale*, *Monster*, *Louise-Michel*...

pour les femmes meurtrières uniquement à partir du mauvais sort qui leur est réservé ? Une performance de genre trouble a eu lieu, elle a été rendue spectaculaire, excitante, elle a ouvert une brèche dans le champ des possibles.

Dans les marges du féminisme et au cœur de la contre-culture (punk, wicca, drag), d'autres mouvements à la fois philosophiques, vestimentaires, esthétiques, musicaux, spirituels, peuvent offrir des représentations désirables de la dangerosité féminine et la promouvoir en jouant sur une occupation de

“ Si les expériences de contre-sociétés féminines explorant l'option politique d'un monde sans homme dominant sont très minoritaires, restent les œuvres d'imagination, les fictions ”

Sachant que le spectacle même de la violence féminine prend part dans une narration dont l'intrigue fait sens, il serait intéressant de faire une étude structurale du sort réservé aux héroïnes violentes : le scénario organise-t-il leur mise à mort ou s'achève-t-il par leur triomphe ? Sont-elles seules, hétérosexuelles, mères, en couple ou en bande ? On se contentera de constater que les fictions apaisées, enchantées et utopiques, présentant comme allant de soi des Amazones sous la forme d'une « happy end », sont rares. Une partie des héroïnes paie cependant le prix fort de cette pleine appropriation du pouvoir de violence. Arrêtées, mises à mort, rares sont celles qui survivent à leur prise d'armes ou vivent librement.

Ces représentations fictionnelles permettent aussi de donner chair au fantasme des femmes phalliques, dotées d'armes, littéralement et symboliquement « en érection », en position castratrice. Les sanctions subies par ces héroïnes guerrières fonctionnent alors comme un retour à l'ordre : les transgressions se payent d'un retour aux assignations sexuées. Faut-il cependant évaluer l'effet de ces fictions meurtrières

l'espace public visant à rompre avec les codes d'une féminité docile. À la manière des drag-queens et des drag-kings qui révèlent la fabrique du genre et l'illusion de stabilité naissant de la répétition incessante de la binarité des sexes dans le monde social, on peut lire ces moments d'irruption de violence féminine (effectifs ou imaginés) comme une forme de « différance » au sens de Derrida, de répétition décalée, créant une dissonance qui met au jour la construction de la violence comme typiquement masculine, instaurant une fracture qui peut réorienter le cours des événements.

Judith Halberstam fait de l'expression de la rage des genres minoritaires, troubles, et plus largement de la terreur postmoderne, dans la fiction comme dans la rhétorique militante, la condition *sine qua non* d'un changement social : la « violence imaginée » permet d'« énerver le système » [11] dans tous les sens du terme : le « système nerveux » des lectrices et spectatrices qui accèdent à l'imaginaire du « œil pour œil, dent pour dent » peut se sentir investi du droit de riposte. Quant au système nerveux des agresseurs potentiels, il peut en venir à anticiper avec

crainte une violence de genre adverse – et non, seulement, masculine hétérosexuelle. C’est en cela que le slogan « coup pour coup » (c’est le mot d’ordre des groupes Queer Nation/Pink Panthers) constitue « une menace psychique de représailles et déploie son bouclier protecteur au-delà de leur espace physique. En d’autres termes, le pouvoir de ce slogan est sa capacité à représenter une violence qui n’a nullement besoin de se réaliser ». En cela, le mouvement queer s’inscrit dans la lignée d’un féminisme non-violent – en ce que la mise à mort ou l’attaque physique ne constitue pas un mode d’action revendiqué, tout en affirmant la radicalité d’une violence performée.

Le paradigme des Amazones renversant l’ordre des sexes ne constitue pas l’unique version possible de ce récit d’*empowerment* féminin. La violence du groupe affilié à la catégorie « femmes » peut viser à établir l’égalité entre les sexes à tous niveaux, y compris dans l’accès même au pouvoir de violence (armée, police, milice), conférant une citoyenneté à part entière [10]. C’est dans ce cadre qu’il faut comprendre le soutien apporté par les féministes d’État à l’intégration des femmes dans les institutions de la contrainte physique : leur mouvement a conduit, soit directement soit indirectement, à la nomination de policières, de juges, de militaires, d’élues qui ne diffusent en rien l’idéal gandhien de non-violence au plus haut niveau de l’État.

Ce processus de conquête de citoyenneté pleine et entière passant par un égal accès aux armes n’a rien d’anodin : il témoigne de la violence fondatrice des démocraties modernes, mais aussi de la prédominance du modèle masculin viril qui serait l’étalon à l’aune duquel les femmes doivent s’aligner au nom de l’égalité des sexes. Il n’est donc pas surprenant que dans une partie des recherches sur l’accès des femmes au pouvoir armé, que ce soit en période révolutionnaire ou de guerre, dans la sphère domestique ou dans la sphère publique, l’usage de la violence par les femmes soit pensé comme la reconnaissance de leur capacité d’agir. Mettre en évidence la féminisation de la violence dans des situations sociales circonscrites ou récurrentes sur le long cours, c’est redonner aux femmes le statut de sujet politique. C’est en cela que l’étude de la violence des femmes dit beaucoup de la place privilégiée qu’occupe la violence en démocratie, mais aussi de la prédominance du modèle masculin viril qui serait l’étalon à l’aune duquel les femmes doivent s’aligner au nom

de l’égalité des sexes. Les deux points aveugles de ce mouvement de virilisation des femmes sont l’alignement des hommes sur les stéréotypes féminins et l’idéal politique de la non-violence.

Est-ce à dire qu’il faille, au nom de l’égalité des sexes, renoncer à l’idéal féministe de non-violence ? Cela pourrait être une lecture de ces recherches sur la violence des femmes, qui invitent à repenser les modes d’accès au pouvoir. Si le savoir est performatif, qu’il participe des disciplines et du pouvoir, alors cet ouvrage appelle au « grondement de la bataille ¹⁹ », une révolte qui revendique, par la violence, l’égal accès des femmes et des hommes à toutes les formes de violence et à une égale reconnaissance de son usage. Nous voudrions nous expliquer clairement sur ce point : si l’égalité des sexes en tout domaine, y compris celui du pouvoir de la violence, constitue une condition de l’égalité trop souvent oubliée, pour autant, la violence ne constitue pas un idéal politique. Le conflit, fondateur de la démocratie, du lien, et plus largement du vivre ensemble, ne se confond pas, comme l’a montré Hannah Arendt, avec la violence. C’est pourquoi nous adoptons une posture absolument réflexive : il s’agit bien pour nous de *penser* la violence des femmes et non de la prôner.

¹⁹ M. Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 315.

Bibliographie

- [1] DAUPHIN C., FARGE A. (eds.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.
- [2] WITTIG M., *La Pensée Straight*, Paris, Balland, 2001.
- [3] BUTLER J., *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion* (trad. de l’américain par C. Kraus), Paris, La Découverte, 2005.
- [4] CARDI C., PRUVOST G. (eds.), « Le contrôle social des femmes violentes », *Champ pénal*, 8, 2011, <http://champpenal.revues.org/7735>
- [5] CARDI C., PRUVOST G. (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.
- [6] CARDI C., PRUVOST G., « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal*, 8, 2011, <http://champpenal.revues.org/8039>
- [7] PARENT C., *Féminismes et Criminologie*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Perspectives criminologiques », 1998.
- [8] CARDI C., « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, 31, n° 1, 2007, p. 3-23.
- [9] TABET P., « Les mains, les outils, les armes », *L’Homme*, 19, 3-4, 1979, p. 5-61.
- [10] KERGOAT D., « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in Hirata H., Laborie F., Le Doare H., Sénottier D., *Le dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, p. 35-44.
- [11] PRUVOST G., *De la “sergote” à la femme flic. Une autre histoire de l’institution policière (1935-2005)*, Paris, La Découverte, 2008.
- [12] HALBERSTAM J., « Violence imaginée/violence queer », *Tumultes*, 27, 2006.